

« CHACUN DE SES MEMBRES EST ASSURÉ DE TROUVER AU SEIN DE L'ASSOCIATION, RESPECT ET COMPRÉHENSION. »

Projet éducatif des EEDF

« Nous voulons redire que les jeunes et adultes homosexuels, bisexuels et transgenres ont toute leur place dans la société et notre association »

Communiqué des EEDF du 17 mai 2017

« L'association prend position en faveur de la défense des droits des femmes et des personnes LGBTQI+, de leur intégrité physique et leur sécurité en toutes situations. Les EEDF soutiennent l'ensemble des luttes et des actions menées dans ce sens. »

Assemblée générale 2021

Ce livret a été conçu et réalisé par le groupe "Genre et sexualités" des Éclaireuses Éclaireurs de France.

Il a été initialement réalisé en 2017 par ce groupe pour penser l'accueil des personnes trans dans le scoutisme, puis retravaillé en 2019 en partenariat avec les Ceméa Bretagne et Pays-de-la-Loire pour élargir la prise en compte aux Accueils Collectifs de Mineur-es et aux formations à l'animation et à la direction d'ACM. Cette édition est la troisième version, corrigée et enrichie par le groupe.

Y ont contribué : Florence Birée, Framboise, Margaux Aillères, Maud Réveillé.

Merci aux relecteur-ices : Pascal, Owen, Flo.

Illustration de couverture : Aube Tollu (insta @aube_comics).

.. 3ème version, achevée en décembre 2022

Pour nous contacter : le plus simple, c'est par mail à genre_sexualites@galilee.eedf.fr

Si tu as envie d'échanger sur tes pratiques, qu'on vienne sur ton tremplin régional ou ton weekend respo pour échanger sur ces sujets, écris-nous !



GUIDE POUR GARANTIR AUX JEUNES ET ADULTES TRANS

LEUR PLACE DANS LES ACTIVITÉS DE SCOUTISME, EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR-ES ET EN FORMATION



La diffusion de ce travail a reçu le soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)



Le présent document bénéficie du soutien de l'AFD. Néanmoins, les idées et les opinions présentées ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.



Hors pictogrammes, le contenu et les illustrations de ce livret sont sous licence **CC-BY-SA**

dépôt légal : janvier 2023

EEDF - 12 place Georges Pompidou
93167 Noisy-le-Grand Cedex
Achévé d'imprimer à Villefranche-de-Rouergue, dec. 2022 par Grapho12





D'ABORD, DES REPÈRES ET DU VOCABULAIRE

Une **personne transgenre, ou personne trans** est une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui lui a été assignée à la naissance. Par exemple : une personne dont on a déclaré qu'elle était un homme à la naissance, alors que son identité de genre est femme, est une femme trans. Une personne qui ne s'identifie pas, ou pas toujours, comme homme ou femme est une **personne non-binaire**.

Les personnes qui ne sont pas trans, autrement dit qui ne ressentent pas de décalage entre leur identité et le genre qui leur a été attribué à la naissance, sont appelées **personnes cisgenres ou cis**.



Les termes « travesti-e* » et « travelo » sont insultants, car ils renvoient à l'idée d'un déguisement et nient donc la réalité de l'identité des personnes trans. En France, le terme « transsexuel-le » est le plus souvent rejeté par les personnes trans, d'une part car il a été utilisé, et l'est encore parfois, par la psychiatrie dominante pour désigner ce qu'elle considérait comme une maladie mentale et d'autre part parce qu'il se centre sur les organes génitaux.

Une **transition**, c'est l'« ensemble des démarches d'affirmation de son genre par une personne trans, que ce soit socialement, physiquement, juridiquement... La transition peut parfois être vécue comme une période circonscrite délimitée dans le temps, à l'issue de laquelle la personne trans est quotidiennement reconnue dans son genre ou perçue de la façon qui lui convient le mieux », selon la définition de l'association Chrysalide.

Une transition peut prendre de multiples formes : faire évoluer son apparence, son expression corporelle, son expression vocale, son pronom et prénom, son état civil, avoir des traitements hormonaux ou chirurgicaux, etc. Ce processus peut prendre du temps ou être rapide. Une personne transgenre n'est pas nécessairement engagée dans un processus médical : une transition peut être sociale et/ou médicale.

Le processus de transition peut être un moment sensible pour les personnes qui le vivent. Elles peuvent être en situation de vulnérabilité importante et avoir besoin d'être soutenues et entendues.

*Travesti-e peut néanmoins être utilisé pour se définir par des personnes qui pratiquent le travestissement comme une transgression temporaire des rôles



SOURCES ET RESSOURCES

À TÉLÉCHARGER OU CONSULTER

Du côté du scoutisme ou des acteur·ices jeunesse

- La position officielle des EEDF : communiqué du 17 mai 2017
- (anglais) Guidelines for the inclusion of transgender members - Girls guides of Canada
- Comment prendre en compte les élèves trans - SVT égalité

Du côté des associations d'auto-support trans

- Par l'association Chrysalide, les brochures :
 - "Être un-e proche de personne trans"
 - "Accompagner les élèves trans à l'école" (avec des repères utiles à tout-e acteur·ice jeunesse)
 - "Réagir à la transphobie"
- Par l'association Grandir trans (parents souhaitant accompagner leur enfants) : un livret-repères, des groupes d'échanges, des ressources
- Par le Wikitrans, de nombreuses ressources dont :
 - brochure "10 idées reçues sur la transidentité", à destination des parents
 - une carte de France des associations
- Par l'association suisse Agnodice : guide de santé sexuelle "la sexualité au pluriELS", à destination des jeunes

Vidéos, podcasts, albums...

- "Lola vers la mer" - Film de Laurent Micheli, sur la relation entre une jeune trans et son père
- "La binarité, c'est pas mon genre" - vidéo conférence par Antonin Le Mée
 - "Les transidentités racontées par les personnes trans" - podcast sur France culture
 - "Je suis Camille" - album de Jean-Loup Felicioli, partir de 8 ans
- "Appelez-moi Nathan" - bande-dessinée de Catherine Castro et Quentin Zuttion, dès 14 ans
- "ReconnaiTrans" - bande-dessinée de Laurier The Fox, pour ados et adultes

Dans nos activités, qui est responsable que la participation des personnes trans (ou d'autres personnes minorisées) se passe bien ?

Tout le monde ! Chacun-e peut dans ses fonctions y être attentif-ve. Et bien sûr, c'est idéal d'en discuter en équipe et avec les personnes concernées quand on se pose des questions et qu'on cherche les bonnes solutions.

Les personnes en responsabilité (de la région, du groupe, du stage, du séjour, ...) ont, elles, le rôle de garantir tout cela.

En cas de difficultés, vous pouvez aussi vous appuyer sur les autres échelons de l'association, ou contacter le groupe Genre et Sexualités.



Pour aller plus loin, et en cohérence avec les recommandations du Défenseur des Droits, nous souhaitons par ailleurs que les évolutions ci-dessous soient portées auprès des services SDJES / DRAJES :

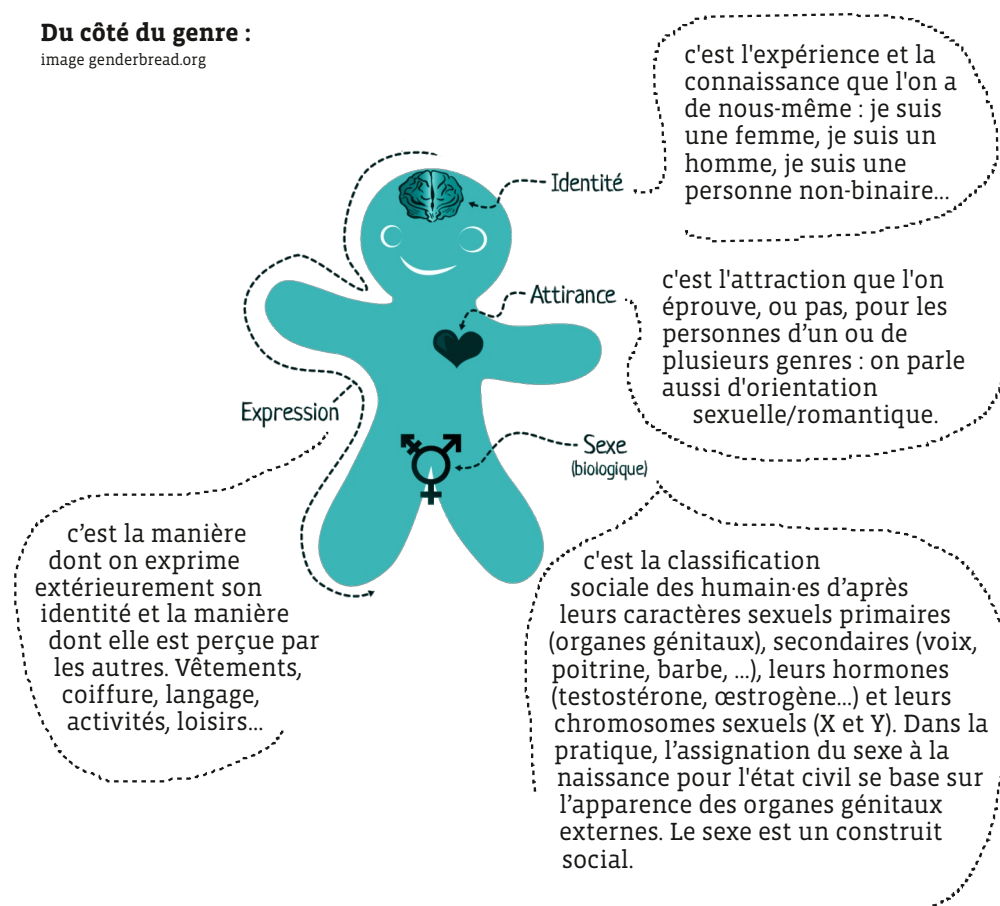
➔ **Application TAGADA / BAFA-BAFD** : s'assurer que l'on puisse bien rédiger des appréciations avec un prénom d'usage, selon les propositions ci-dessus (plusieurs régions l'acceptent à ce jour). Il serait utile d'ajouter une case « prénom d'usage » dans l'application bafa-bafd, que les stagiaires pourraient remplir. Cela permettrait de s'assurer que l'appréciation corresponde bien au ou à la stagiaire.

➔ **Délivrance des diplômes BAFA & BAFD** : supprimer la mention de civilité (M./Mme) des diplômes, comme c'est par exemple le cas sur le permis de conduire.

➔ **Application TAM** : supprimer la mention de civilité (M./Mme) de la déclaration des intervenant-es. Elle sert à faire une vérification d'état civil, alors que la seule chose écrite à l'état civil est une mention « sexe ». Celle-ci étant peu utile pour différencier des personnes (contrairement à la date de naissance par ex.), elle pourrait plus largement être supprimée.

Du côté du genre :

image genderbread.org



La **transphobie** désigne les marques de rejet, de violence et d'oppressions systémiques à l'encontre des personnes trans et/ou non-binaires. D'après l'association Chrysalide, « ces comportements peuvent se traduire par la négation de l'identité de genre d'autrui, le refus d'accepter comme réels ses besoins en termes de transition, la privation d'accès à des biens ou services au motif de son identité de genre, les rejets, insultes ou agressions physiques par hostilité envers une personne trans au seul motif de son identité ».

Dans notre société, les personnes trans sont encore très exposées à la violence. En France, les cas de transphobie représentent le 2ème type de violences relevées par les pôles d'écoute de SOS Homophobie en 2021*. Le projet « Trans Murder Monitoring » a estimé que, en 2021, 375 personnes ont été assassinées dans le monde en raison de leur transidentité.

* Rapport 2022 sur les LGBTIphobies.

LA LOI



- Les actes et propos transphobes sont punis par la loi française* : les discriminations, insultes et violences basées sur l'identité de genre sont interdites, ainsi que la provocation à la haine ou à la violence à l'égard de personnes du fait de leur identité de genre. Cela signifie aussi qu'il est illégal de refuser un-e enfant ou de refuser de confier des responsabilités à un-e adulte parce que cette personne est trans, dans un ACM, un mouvement de scoutisme, en formation...
- Le changement de la mention du sexe à l'état civil est possible en France, et depuis 2016, il n'est plus nécessaire d'avoir subi des traitements médicaux (stérilisants) pour l'obtenir. Il faut cependant parvenir à « prouver » devant un juge que l'on vit bien en tant que homme ou femme.
- La loi ne pose pas d'obligation d'utiliser ce qui est inscrit à l'état civil (prénom, mention du sexe) pour nommer une personne dans la vie quotidienne, ni d'utiliser une mention de civilité (M./Mme). Au contraire, le droit au respect de la vie privée conduit à devoir respecter la manière dont les personnes elles-mêmes veulent être nommées**.
- Les associations de personnes trans s'opposent à la vision pathologique de la transidentité, tout en soulignant que les personnes peuvent avoir besoin d'un appui médical pour leur transition. La transidentité a été retirée de la liste des pathologies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé en juin 2018.
- Le Défenseur des Droits a appelé à mieux respecter les droits des personnes trans au travers de 10 recommandations.

* Loi du 27 janvier 2014 et loi du 6 août 2012

** Décision du Défenseur des droits MLD-2014-058 et décision-cadre 2020-136



DANS LA GESTION ADMINISTRATIVE ET RH

➤ **Supprimer la mention de civilité (M./Mme)** de nos formulaires et logiciels. La mention de civilité n'est juridiquement pas un élément d'état civil*.

➤ De nombreux documents peuvent contenir des informations qui ne concordent pas avec l'expression de genre de personnes trans (photocopies de cartes d'identité, de carnets de santé, de diplômes, numéro de sécurité sociale,...). Les personnes qui y ont accès doivent donc avoir une raison valable pour cela, et être conscientes que **ces informations sont confidentielles**.

Ces éléments valent pour des enfants, des membres de l'équipe d'animation, de formation, des stagiaires, des parents... et pour tout le processus de gestion des ressources humaines des salarié-es.

➤ **Dès lors que la personne le demande, la prise en compte des modifications de prénom, sexe, civilité doit être rapide** dans le cadre de la gestion RH, et concerner tous les supports (annuaire, bulletin de salaire, etc)**. Il en va de même pour les adhérent-es et bénévoles. Aux EEDF, le portail Jeito permet de faire ces modifications immédiatement sans recréer une nouvelle fiche d'adhésion.

➤ **Conseils pour la rédaction des appréciations de stage BAFA / BAFD**, lorsque l'état civil d'un-e stagiaire trans ne correspond pas à son identité de genre : puisqu'un certain nombre de textes et d'autorités recommandent d'utiliser le prénom et les accords correspondant à l'identité de genre de la personne, on peut rédiger une appréciation en utilisant son prénom d'usage, et les pronoms et accords que la personne a choisis (que l'on aura demandé en début de stage !). On peut notamment utiliser des pronoms et accords non-binaires (iel, animateurice, etc).

Sur l'application TAGADA, on écrit forcément l'appréciation dans une case reliée à son état civil : on peut ajouter à la fin de l'appréciation une mention « {XXX est le prénom d'usage de YYY} », pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incompréhension ou d'erreur administrative.

Pour cela, avant de déposer l'appréciation, il faut obtenir l'accord des stagiaires concerné-es : certain-es peuvent préférer ne pas être outé-es en tant que personnes trans et donc préférer que l'on conserve leur état civil sur ce document-là.

* Circulaire du 21 février 2012

** Accompagner les salariés et agents trans, Défenseur des droits, 2013



DANS L'ORGANISATION ET LA VIE QUOTIDIENNE

— Dans les **moments de présentation** (séjours, stages, temps de vie associative, etc) : on permet à chacun-e de se présenter en précisant le prénom et les pronoms par lequel iel* veut être appelé-e.

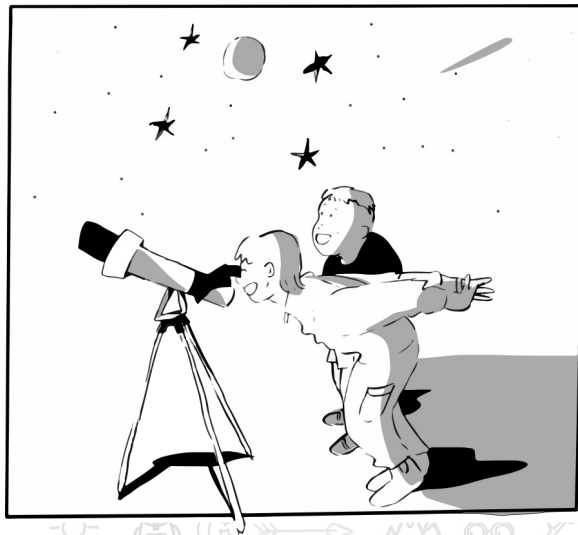
— Si les couchages des jeunes sont non-mixtes, une personne trans doit pouvoir dormir avec les jeunes qui partagent son identité, autrement dit un garçon trans avec les garçons. Dans tous les cas, le plus important est de vérifier que **la personne est à l'aise avec les personnes avec qui elle dort**. On peut trouver [ici](#) une fiche de réflexion sur la mixité des couchages.

— Il en va de même pour les douches : s'il y a un ordre pour les douches des filles et des garçons, la personne doit pouvoir se doucher au même moment que les autres enfants partageant son identité. Là aussi, on prend en compte ce qui lui convient le mieux. Plus largement, sur un camp, **il est important de mettre en place un espace d'intimité corporelle pour tous les enfants** : trans ou cis, les enfants doivent pouvoir se changer, se laver, dans des espaces où ils sont seul-es si c'est leur souhait.

— Les personnes trans peuvent avoir un rapport particulier à leur corps : en étant à leur écoute, on peut anticiper des situations ou activités qui peuvent les mettre mal à l'aise (baignade par exemple).

— Dans le cas de **projets internationaux**, il faut anticiper le fait que la mention « sexe » inscrite sur les documents d'identité peut ne pas correspondre à l'identité et donc à l'apparence d'une personne trans. Cela peut générer des difficultés pour passer les contrôles d'identité.

* dans ce livret, on utilise « iel » pour désigner toutes les personnes et leurs pronoms (ils, elles, iels).



Les conseils ci-dessous, explicités pour les personnes trans, s'appliquent plus largement à toute personne : le fait de respecter la manière dont les personnes souhaitent être nommées, d'assurer une confidentialité sur ce que l'on sait de leur vie privée, de permettre à chacun-e d'avoir des espaces d'intimité lors d'un séjour... sont des enjeux valables pour toutes et tous !



ATTITUDES ET COMMUNICATION

— **Respecter l'identité, le prénom et les pronoms (il, elle, iel...) choisis par la personne** : l'identité de la personne n'est pas une nouveauté, ni un rôle : c'est qui elle est. Une femme trans est une femme. Cela peut ne pas être évident, notamment lorsque la personne était antérieurement connue sous une autre identité, mais il s'agit d'une base fondamentale de respect. Si on a un doute sur le pronom à employer, on peut écouter la manière dont la personne se nomme, ou on peut lui demander.

— **Ne pas créer de violence supplémentaire** : en utilisant les bons termes, en arrêtant d'utiliser les termes inappropriés ou insultants, en ne faisant pas référence au genre assigné à la naissance de la personne... : d'où l'introduction sur le vocabulaire au début du livret. En outre, il est important d'être vigilant-e et ne pas « exotiser » les personnes trans, et notamment à ne pas questionner les personnes sur leurs organes génitaux ou leur apparence physique s'il n'y a pas d'autre raison qu'une curiosité personnelle.

— **Reprendre les personnes qui n'utilisent pas les bons termes, ou qui ont des propos transphobes**. Il est important, au-delà de ce que l'on fait soi, d'intervenir si on entend d'autres enfants ou adultes utiliser des termes inappropriés ou avoir des propos insultants. Cela vaut y compris s'il n'y a pas à notre connaissance de personne trans dans le groupe : nous ne connaissons pas toujours la situation intime des personnes. Plus largement, lutter contre la transphobie est une responsabilité éducative qui contribue à aller vers une société plus juste.

— **Être conscient-e qu'une période de transition peut être un moment difficile** pour un-e enfant ou un-e adulte : pouvoir être à l'écoute et/ou en soutien, ne pas être jugeant-e. Pour autant, **de nombreuses personnes trans vivent sereines et heureuses**, et il ne faut pas se comporter comme si elles étaient forcément en difficulté !



CONCRÈTEMENT, DANS NOS ACTIVITÉS

De manière générale, la personne la plus à même de définir ce dont elle a besoin est elle-même. De plus, il n'y a pas lieu de divulguer la transidentité d'une personne : cela relève de son intimité. La confidentialité sur la vie privée des membres du groupe vaut aussi pour les personnes trans. Enfin, notre rôle d'assurer la sécurité physique et morale des participant-es implique de prendre en compte l'identité de genre des jeunes trans et d'éviter les situations de transphobie au sein du groupe.

➤ **Si un-e enfant ou un-e adulte change d'expression de genre au cours de son engagement dans nos activités :**

il est essentiel de discuter avec cette personne de la manière dont elle souhaite l'aborder, ou non, avec les membres du groupe, et de ce que cela peut impliquer pour sa vie dans le groupe. Si elle souhaite l'aborder, différents moyens peuvent être utilisés (par ex : une lettre écrite par la personne lue au groupe, avant une discussion ensemble), ce qui importe est que la personne soit à l'aise avec.

Si c'est un-e mineur-e, il est probable que les parents soient déjà informé-es et souhaitent être associé-es à ces réflexions. Le soutien parental est un enjeu important pour la santé des personnes trans.

⚠ Des personnes trans peuvent être en situation de rejet dans leur famille et y vivre des violences. Elles doivent pouvoir trouver dans la structure éducative un espace de paix et de sécurité. Il ne faut donc pas « signaler » la transition d'une personne mineure à ses parents sans son accord (ni à qui que ce soit d'ailleurs).

➤ **Si un-e enfant ou un-e adulte trans vit déjà selon son identité de genre en arrivant dans le groupe :** il n'y a pas lieu d'évoquer sa situation avec les autres membres du groupe, sauf si c'est sa demande.



➤ Il n'y a aucune obligation de prévenir les autres parents du groupe de la participation d'un-e enfant, un-e responsable, un-e animateur-ice, un-e formateur-ice trans aux activités, et ce n'est pas une bonne pratique à adopter. Les parents du groupe n'ont pas, pour cette situation comme pour d'autres, le droit à connaître la situation intime d'un-e enfant ou d'un-e adulte.

➤ **Si des enfants posent des questions, il faut y répondre.** La manière de le faire va cependant dépendre de si la personne trans souhaite évoquer publiquement ce sujet.

Par exemple : si un-e enfant s'interroge sur l'apparence d'un-e autre enfant, la réponse peut renvoyer aux goûts et envies de la personne (elle a les cheveux courts parce qu'elle se sent bien comme ça). Si la question concerne ce qu'est une personne transgenre ou la transidentité, on peut répondre sur ce point sans évoquer la situation spécifique de la personne.

➤ Il est important de garder en tête que - si les questionnements et le besoin de comprendre sont légitimes -, l'état de fait aujourd'hui est que les personnes trans sont très fortement exposées à la violence et au harcèlement. De ce fait, une proportion importante d'entre elles passe par des périodes de fragilité psychologique*.

La priorité doit être de protéger les personnes trans engagées dans le groupe et de garantir leur droit à faire partie du groupe.

➤ **Si on souhaite ou qu'il y a besoin de parler de transidentité en collectif,** on pourra être vigilant-e à ne pas organiser quelque chose qui ressemble à un débat sur les personnes trans elles-mêmes ou leurs droits.

On peut en revanche réfléchir ou organiser des activités autour de comment être accueillant-e, comment faire avancer les droits, lutter contre les violences, d'où vient la construction de l'identité de genre, de la manière dont les proches sont plus ou moins soutenant-es, etc. Quelques ressources sont présentées en fin de livret.

* Voir notamment, "Les minorités sexuelles face au risque suicidaire", INED, 2014. Selon l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans (2019), 64 % des personnes transgenres de 14 à 25 ans ont déjà pensé à se suicider.